



Rejet des mesures salariales proposées par l'employeur

L'intersyndicale tape du « point » sur la table et quitte la séance.

Devant les marionnettes de l'UCANSS, l'intersyndicale refuse l'absence de négociations à la Sécurité sociale et d'être assimilée à une chambre d'enregistrement.

Lors de la RPN « frais de santé » du 19 septembre, l'intersyndicale signifie de nouveau à l'UCANSS son rejet des mesurètes salariales en total décalage au regard de l'urgence au quotidien pour les personnels de la Sécurité sociale.

Elle rappelle ses revendications, à savoir :

- L'augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation.
- L'attribution d'enveloppes budgétaires suffisantes pour ouvrir la négociation sur les classifications.
- Une participation de la cotisation employeur à hauteur de 60% et 40% pour les salariés pour le régime de complémentaire santé.

Madame Bertin, directrice de l'UCANSS, n'ayant rien à proposer depuis plusieurs mois qu'un baratin bien rodé, l'intersyndicale quitte la séance sans aborder l'ordre du jour et décide de ne plus participer et ainsi d'empêcher la tenue des groupes de travail sur les classifications (Employés Cadres, Agents de direction, Praticiens conseils) et des commissions et sous-commissions paritaires nationales.

Pour maintenir la pression sur l'employeur, l'intersyndicale continuera de porter ses revendications à l'occasion des INC et RPN. En l'absence de réponses constructives de l'UCANSS, elle quittera immédiatement la séance.

Par conséquent, devant l'immobilisme de l'employeur, l'intersyndicale a mis sa menace à exécution en quittant les RPN et INC des 19 et 20 septembre...
L'employeur est prévenu. Ce n'est qu'un début !

La FNPOS CGT invite les bases syndicales à se réunir en intersyndicale pour s'associer à la démarche dans tous les organismes.

Amplifions le rapport de force pour que les directions locales finissent par relayer nos revendications auprès du Comex et de l'UCANSS.



[Lien YouTube](#)



[Lien Facebook](#)



[Lien Twitter](#)



[Lien Instagram](#)

